BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma - 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel: (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 Fax : (225) 20 32 66 84 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

Antennes
BENIN Tel : 229 312126 | BURKINA FASO Tel : 226 308773 | CôTE D'IVOIRE Tel : 225 20326685 | GUINEE BISSAU Tel :225 20326686 | MALI Tel : 223 232354 | NIGER Tel : 227 736692 | SENEGAL Tel : 221 8211518 | TOGO Tel : 228 212305

AVIS N°004 - 2019 / BRVM / DG

Fusion - absorption
BOA BENIN

Conformément à l'article 3211 des Règles de Négociations, d'Admission et de Radiation à la Cote, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que l'opération de fusion- absorption de la BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN (BHB) par la BANK OF AFRICA BENIN, autorisée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers par le visa N° OA/18-02 du 05 décembre 2018, démarrera le **25 janvier 2019.**

Cette opération, qui entraîne l'augmentation du capital de la BOA-BENIN pour un montant de 135 164 000 FCFA avec la création de 135 164 actions nouvelles BOA-BENIN de 1 000 F CFA chacune, se réalisera selon les phases suivantes :

1. Période d'échange : du 25 au 28 janvier 2019

Durant la période, chaque détenteur d'action BHB devra se rendre auprès de sa banque ou de sa SGI pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres BHB contre des titres BOA-BENIN en application de la parité d'échange de **01 action BOA-BENIN pour 2,55 actions BHB.**

2. Période de rachat des rompus : du 29 au 31 janvier 2019

Les rompus subsistant à la fin de la période d'échange seront rachetés d'office au cours du marché, par le compte de liquidité mis en place par l'émetteur.

La cotation des actions nouvelles BOA-BENIN (assimilables aux anciennes actions BOA-BENIN) se fera le **11 mars 2019.**

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 janvier 2019

Le Directeur Général

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
LE DIRECTEUR GENERAL
de l'UEMOA - ABIDJAN

Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE.

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

COMMUNIQUE

Par visa n°OA/18-02 du 05 décembre 2018, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers a approuvé l'émission de 135 164 actions nouvelles de valeur nominale unitaire 1 000 FCFA résultant de l'augmentation de capital issue de la fusion-absorption de la société BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN (BHB) par la société BANK OF AFRICA – BENIN (BOA-BENIN).

L'opération entraîne une augmentation de capital de la société BANK OF AFRICA-BENIN de 135 164 000 FCFA

SGI chargée de l'opération :

La SGI BOA CAPITAL SECURITIES est chargée de la conduite de l'opération dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional.

Echange des titres:

Chaque actionnaire de la société BHB devra se rendre auprès de la SGI pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres BHB contre des titres BOA-BENIN, en application de la parité d'échange, soit 01 action BOA-BENIN pour 2,55 actions BHB apportées. Un bulletin d'échange sera tenu à la disposition des actionnaires à cet effet.

Gestion des rompus:

Tous les anciens actionnaires de BHB recevront, en cas de décimale, le nombre d'actions auxquelles ils ont droit, arrondi au chiffre entier (supérieur ou inférieur selon la nouvelle attribution d'actions).

Les actionnaires dont le nombre d'actions attribuées sera arrondi au chiffre entier directement supérieur paieront la fraction d'action leur permettant d'atteindre l'arrondi supérieur et ce sur la base du prix par action défini dans la partie valorisation de BOA-Bénin de la note d'information de l'opération, soit 9 545 FCFA/action.

Les actionnaires dont le nombre d'actions attribuées sera arrondi au chiffre entier directement inférieur, se verront rembourser par BOA-Bénin la fraction d'action au même prix présenté dans la partie valorisation de la note d'information de l'opération, soit 9 545 FCFA/action.

Cotation des nouvelles actions :

La cotation des nouvelles actions BOA-BENIN (assimilables aux anciennes actions BOA-BENIN) se fera suivant le calendrier à arrêter avec la BRVM.

Consultation de la note d'information :

La note d'information relative à cette fusion-absorption sera disponible pendant le déroulement de l'opération auprès de la BRVM, de la SGI BOA CAPITAL SECURITIES et au siège de la BANK OF AFRICA-BENIN.

Pour la BANK OF AFRICA-BENIN,

Sadio CISSE
Directeur Général

BANK OF AFRICA BENIN
AVENUE JEAN-PAUL II
08 B. P. 0879 — COTONOU
TEL: 21 31 32 28 TELEX: 5079